

Madame la Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Nos organisations ont salué le 1er Juillet 2015 votre annonce publique concernant la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale, regroupant psychologues du premier degré, conseiller.e.s d'orientation-psychologues et directeur.trice.s de Centre d'Information et d'Orientation.



L'annonce de cette création correspond à une reconnaissance dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur du rôle incontournable de la psychologie et des psychologues pour la réussite de chaque élève et la lutte contre les inégalités scolaires. Nous nous en félicitons.



Cette avancée est en totale cohérence avec les objectifs définis par la commission Enfance du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge et les conclusions des rapports¹ de M. De Singly et Mme Wisnia-Weill et de M. Delahaye.



Lors du groupe de travail ministériel, un calendrier a été acté qui prévoit une publication du décret au plus tard en juin 2016, de manière à pouvoir mettre en œuvre le nouveau concours de recrutement lors du premier semestre 2017.



C'est pourquoi, les informations délivrées récemment par vos services à propos d'un report probable de la date de publication du décret après l'aboutissement des négociations menées dans le cadre du « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations », annoncées au plus tôt pour janvier 2017, ont plongé les personnels dans la plus vive inquiétude.



Alors que de nombreux postes sont actuellement vacants, le risque est d'aggraver la pénurie et de rendre impossible la prise en compte des besoins des enfants, des adolescent.e.s, des familles et des équipes éducatives.



Pour nos organisations, il n'est pas possible que les discussions sur les carrières des fonctionnaires retardent la publication du décret, même si le corps des psychologues de l'Éducation nationale sera concerné par les mesures prises dans ce cadre.



Les psychologues de l'Éducation nationale attendent depuis plus de 30 ans la reconnaissance pleine et entière de leur statut et de leurs missions de psychologue dans le système éducatif au bénéfice de la réussite de chaque élève.

Nous vous demandons donc, Madame la Ministre, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les délais initialement annoncés soient tenus permettant ainsi cette avancée historique que les personnels, les professionnels de l'enfance et de l'adolescence et les usagers attendent et dont l'Éducation nationale a besoin.

Nous vous assurons, Madame la Ministre, de nos salutations respectueuses.

Le 03 février 2016,
Les neuf organisations signataires

Contact, Sylvie Amici : sylvie.amici@acop-asso.org

¹ « Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent » rapport de la commission enfance et adolescence rédigé par M. De Singly et Mme Wisnia-Weill. « Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour la réussite de tous », par M. Delahaye, IGEN.